



La Tradition de Morges

2 & 3 juillet 2022

AVIS DE COURSE (AC)

Autorité organisatrice : Club Nautique Morgien et le Cercle de Bateaux de Tradition Président du comité d'organisation : Ludovic Siegwart, regates@cnmorges.ch

Président du comité de course : Grégoire Siegwart, gregoiresiegwart@hotmail.ch Edouard Kessi, e.kessi@bluewin.ch

1 Règles

- 1.1 L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/.
 - Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV.
 - Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux règlementations 19, 20 et 21 de World Sailing.
- 1.3 La langue officielle est le français.

2 Instructions de course

2.1 Les instructions de course seront disponibles sur le serveur Manage2Sail au plus tard le 1er juillet 2022.

3 Communication

- 3.1 Le tableau officiel est situé sur le serveur Manage2Sail. Aucun document imprimé ne sera distribué.
- 3.2 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 Admissibilité et Inscription

- 4.1 L'événement est ouvert à toutes les classes de lestés et de dériveurs construits en bois avant 1967 **OU** ayant été construit postérieurement en bois selon les plans datant d'avant 1967. (Selon règlement CBT)
- 4.2 Le Comité d'organisation se réserve le droit de déroger au point 4.1 pour inviter une classe ou un bateau qu'il considère admissible.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur <u>manage2sail.com</u>, au plus tard le 19 juin 2022, et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1.
- 4.4 Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'au 26 juin 2022 en s'acquittant des droits d'inscription tardive conformément à
- 4.5 Les informations suivantes seront exigées à l'inscription :
 - Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile.
 - Un descriptif ainsi que l'histoire du bateau et du, des propriétaires selon le document fourni par le comité d'organisation (Ce document fera foi pour le classement "Vintage").

5 Droits à payer

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :
 - Droits d'inscription: CHF 80.- pour les lestés et CHF 50.- pour les dériveurs, doivent être payés lors de l'inscription sur Manage2Sail.
 - Droits pour une inscription tardive : CHF 100.- pour les lestés et CHF 70.- pour les dériveurs, doivent être payé lors de l'inscription.

Les droits d'inscriptions, les droits d'inscriptions tardives ainsi que le repas officiel du samedi soir doivent être payés, simultanément lors de l'inscription sur Manage2Sail. Aucun paiement ne sera accepté sur place.

Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison de règlementations sanitaires.





6 Publicité

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 Format

7.1 L'événement est constitué de séries de Vieux Bateaux en bois selon le règlement de l'article 4.1 ci-dessus.

8 Programme

8.1 Confirmation des inscriptions au bureau de course :

Jour	Date	de	à
Samedi	02.07.2022	9:00	12:00

8.2 **Contrôle de l'équipement :** pas d'inspection prévue.

8.3 Jours de course :

Jour	Date
Samedi	02.07.2022
Dimanche	03.07.2022

8.4 Nombre de courses programmées :

	Nombre de départs		
Classe	Maximum	Par jour	
Vieux Bateaux de Tradition	4 départs	2 départs	

- 8.5 Un briefing des skippers sera donné à 12:15 le samedi 2 juillet sous la tente principale de la manifestation au niveau de la grue.
- 8.6 Le premier signal d'avertissement pour le samedi sera donné à partir de 13:30 heures. Le dimanche, le premier signal d'avertissement sera donné à partir de 10:00 heures.
- 8.7 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13 :00 heures.
- 8.8 La remise des prix se tiendra sous la tente principale environ 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent.

9 Contrôle d'équipement

9.1 Chaque bateau doit remplir un des critères de l'article 4.1. Cela sera vérifier lors de la confirmation d'inscription.

10 Lieu

- 10.1 L'annexe A indique la localisation de l'événement.
- 10.2 L'annexe B indique la localisation des zones de course.

11 Les parcours

11.1 Le parcours à effectuer sera de type côtier (parcours dans la baie de Morges). Les schémas des parcours à effectuer seront distribués avec les instructions de courses.

12 Système de pénalité

12.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.

13 Classement

- 13.1 Un classement général comprenant les lestés et les dériveurs.
- 13.2 Aucune manche ne sera retirée du classement.
- 13.3 Une seule course doit être courue pour valider la régate.
- 13.4 Si plus de 6 bateaux de la même série prennent le départ, un classement supplémentaire sera donné.





14 Place au port

- 14.1 Les bateaux participants se verront attribuer une place dans le port.
- 14.2 Les bateaux accompagnateurs ou embarcations supplémentaires n'auront pas de place attribuée et assurée dans le vieux port de Morges.

15 Droit à l'image, cameras et équipement électronique

15.1 En participant à la régate, un concurrent accorde à l'autorité organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout films, vidéos, images, du bateau, réalisés durant la période de la compétition, sans compensation d'aucune sorte.

16 Décharge de responsabilité

16.1 Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure(s) ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant ainsi qu'après l'événement.

17 Assurance

17.1 Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 1'000'000.- par incident, ou son équivalent.

18 Prix

- 18.1 Des prix seront distribués comme suit :
 - Prix pour les trois premiers bateaux du classement général.
 - Prix pour le premier équipage 100% féminin.
 - > Prix Vintage pour le bateau avec l'histoire la plus extraordinaire (Selon le document à remplir de l'article 4.4 fourni par le comité d'organisation). Le vainqueur sera déterminé par le comité d'organisation.

19 Informations complémentaires

19.1 Pour toute(s) information(s) complémentaire(s) veuillez contacter <u>regates@cnmorges.ch</u> ou vous diriger le sur le <u>site internet</u> du Club Nautique Morgien.





Annexe A:

Lieu: Club Nautique Morgien

Adresses: Place de la Navigation 1, 1110 Morges



Logements: https://www.morges-tourisme.ch/

Annexe B:

Zones de course :

La zone de course se situe dans la baie de Morges.

